



*Organisation Mondiale pour l'Éducation Préscolaire
Organización Mundial para la Educación Preescolar
World Organization for Early Childhood Education*

DÉCLARATION

de l'Assemblée mondiale de l'OMEP au Panama, 23 juillet 2019

RENOUVELLEZ VOS ENGAGEMENTS!

TRENTE ANS APRÈS L'ADOPTION DE LA CONVENTION SUR LES DROITS DE L'ENFANT (CDE)

Nous, membres du Comité exécutif mondial de l'Organisation mondiale pour l'éducation préscolaire (OMEP), présidents et délégués des comités nationaux présents à la 71e Assemblée mondiale à Panama, souscrivons à notre engagement de progresser dans la réalisation et la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant et de donner la priorité à l'intérêt supérieur de l'enfant. La CDE propose quatre principes directeurs pour son interprétation et son application : l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit à la non-discrimination, le droit à la vie et à la survie, au développement, et à la liberté de s'exprimer et d'être entendu.

En ratifiant la CDE, les États parties sont obligés de respecter et de protéger tous les enfants, ainsi que de garantir et de promouvoir leurs droits fondamentaux. Cependant, nous reconnaissons qu'il reste des défis majeurs. Le contexte international présente des inégalités et des injustices auxquelles il faut faire face pour garantir les droits des jeunes enfants.

Aujourd'hui, trop d'enfants dans le monde vivent dans des conditions qui méritent une action immédiate :

- ✓ les enfants vivant dans la pauvreté, les inégalités, les famines et autres conditions difficiles, en particulier les conflits armés. Pour les jeunes enfants, chaque jour est d'une importance vitale pour leur santé physique, émotionnelle et mentale
- ✓ les enfants migrants dans toutes les régions du monde, les enfants déplacés qui vivent dans des camps, séparés de leur famille, parfois même emprisonnés
- ✓ les enfants touchés par le changement climatique, la pollution, la dégradation de l'environnement et la fréquence accrue des catastrophes naturelles
- ✓ les enfants touchés par le racisme, la xénophobie et la discrimination fondée sur le genre
- ✓ les enfants victimes d'exploitation sexuelle et / ou par le travail.

Depuis 1948, l'OMEP travaille dans le domaine de l'éducation à la paix et à la réalisation du droit des enfants à l'éducation, à la santé, au bien-être, à l'alimentation, au logement, aux soins et au développement, dès leur plus jeune âge.

Selon la CDE, les enfants ont le droit de jouer, d'être en bonne santé, de bénéficier de soins, d'être éduqués, et c'est ce que nos efforts conjoints rendent possible. L'éducation repose sur des enseignants bien formés et respectés. Les enfants ont également le droit de s'exprimer dans tous les domaines qui les concernent. Ainsi, les enfants sont des citoyens importants qui ont le droit de participer au développement de nos sociétés et à un avenir durable. L'Agenda 2030 est basé sur les normes internationales des droits de l'homme dans le but de ne laisser personne de côté, l'impératif d'égalité et de non-discrimination. L'objectif de développement durable n° 4 concerne l'accès à l'éducation pour tous, tout au long de la vie. L'éducation est un droit humain fondamental pour chaque personne et le fondement de la réalisation de tous les autres objectifs et droits.

Le moment est venu pour les États parties de renouveler leurs engagements, de redoubler d'efforts et de prendre toutes les mesures possibles pour faire respecter les droits de tous les enfants, en particulier des plus vulnérables et des enfants en danger. Nous appelons tous les gouvernements à prendre des mesures immédiates pour garantir aux enfants une vie sûre afin que chaque garçon et chaque fille puisse s'épanouir pleinement, sans laisser personne de côté.